

DÉPENSES FÉDÉRALES À GEORGETOWN
(Î. P.-É.)

Question n° 45—**M. Macquarrie**:

1. Quelle aide financière le gouvernement du Canada a-t-il accordée pour la réalisation de projets de construction navale et autres projets connexes à Georgetown, Île du Prince-Édouard?

2. A-t-on l'intention de construire un nouvel immeuble des Postes à Georgetown?

3. Depuis mai 1963, quelles allocations l'Office d'expansion économique des régions de l'Atlantique a-t-il reçues à l'égard de projets à réaliser dans l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Le ministère des Transports et le ministère des Postes me transmettent les renseignements suivants:

1. Voici les renseignements donnés par la Commission maritime canadienne: «Aucune».

2. A présent, il n'y a aucun projet de construction d'un nouvel immeuble des Postes à Georgetown, Île du Prince-Édouard.

3. Voici les renseignements donnés par l'Office d'expansion économique des régions de l'Atlantique: Le gouvernement a approuvé l'aide financière suivante à l'égard de travaux exécutés dans l'Île du Prince-Édouard:

Georgetown: La construction de puits artésiens et d'égouts pour une usine de traitement du poisson et de denrées agricoles \$700,000; Montague: La construction d'une jetée et de puits artésiens pour une usine de traitement des denrées agricoles \$90,000; Parc industriel de Summerside: canalisations d'eau et d'égouts \$100,000; Programme concernant les routes principales: la construction ou l'amélioration de tronçon de routes principales \$1,000,000.

CANDIDATS AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE
POSTE DE BREADALBANE (Î. P.-É.)

Question n° 48—**M. Macquarrie**:

1. A-t-on invité des candidats à postuler l'emploi de maître de poste à Breadalbane (Île du Prince-Édouard)? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Combien de demandes ont été reçues?

3. Qui a été le candidat heureux?

4. Quand entrera-t-il en fonctions?

5. A-t-on l'intention de construire un bureau de poste à Breadalbane? Dans le cas de l'affirmative, quand les travaux doivent-ils commencer?

M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Oui, sous la forme de l'avis habituel à la Légion canadienne. Le délai expirait le 29 août 1964.

2. Neuf.

3. M^{me} Phyllis Snowie a obtenu le poste.

4. Dès que les mesures nécessaires seront prises.

5. Non.

FABRICANTS DE PIÈCES ET ACCESSOIRES
D'AUTOMOBILES

Question n° 83—**M. Stenson**:

1. Combien de compagnies au Canada fabriquent des pièces et des accessoires d'automobiles?

2. Où sont situés ces établissements? Combien y en a-t-il dans chaque province?

3. Combien de ces fabricants ont présenté des observations au ministre de l'Industrie au sujet du nouvel accord commercial entre le Canada et les États-Unis?

4. Combien, parmi ceux qui ont présenté des observations, ont déclaré être défavorablement atteints par l'accord?

5. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour indemniser les fabricants ainsi défavorisés?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):

1. Il y a au Canada environ 505 fabricants de pièces et d'accessoires d'automobiles.

2. La province d'Ontario en compte 415, le Québec 75, le Manitoba 10 et les autres provinces 5.

3. L'industrie a fait part de ses vues au gouvernement surtout par l'entremise d'associations commerciales qui représentent quelques centaines de fabricants ou de distributeurs de pièces d'automobiles.

4. Les associations commerciales ont manifesté leur approbation des objectifs de l'accord. Dix-sept compagnies ont déclaré qu'elles croyaient que le programme aurait des répercussions défavorables sur leur activité.

5. Le plan comprend un certain nombre de garanties importantes pour les producteurs canadiens de pièces, notamment: (1) que la valeur canadienne ajoutée au cours de la production des véhicules soit maintenue au moins au niveau de 1964; (2) qu'une formule beaucoup plus rigoureuse soit appliquée au calcul de la valeur canadienne ajoutée; (3) que tous les véhicules produits en plus du nombre fabriqué en 1964 pour la vente au Canada aient une valeur canadienne ajoutée de 60 p. 100; (4) que les fabricants de véhicules automobiles augmentent la valeur de leur production annuelle au Canada de 260 millions de dollars au plus tard pour l'année de millésime 1968.

Ces mesures contribueront grandement à accroître la production canadienne d'automobiles et de pièces d'automobiles au Canada et l'Association des fabricants de pièces, les constructeurs de véhicules automobiles, et la *United Auto Workers* ont déclaré par écrit qu'ils reconnaissent les avantages du plan. Il est admis qu'un plan de l'envergure et de l'importance du programme de l'automobile qui comporte des possibilités d'expansion très considérables puisse aussi susciter des difficultés provisoires à certains producteurs. Le gouvernement accorde donc une attention minutieuse à certaines propositions visant à aider les ouvriers et les fabricants qui pour-